

CIRCULAIRE MINISTERIELLE DU 11 DECEMBRE 2009 RELATIVE AUX RAPPORTS D'INTERVENTION DES SERVICES D'INCENDIE. (M.B. 30.12.2009)

A Mesdames et Messieurs les Gouverneurs

Pour information,

à Mesdames et Messieurs les Bourgmestres

à Madame et Messieurs les chefs de services des services d'incendie

Madame, Monsieur le Gouverneur,

La présente circulaire est destinée aux autorités qui disposent d'un service d'incendie.

L'arrêté royal du 6 mai 1971 fixant les types de règlements communaux relatifs à l'organisation des services communaux d'incendie dispose que l'officier chef du service veille à la rédaction du rapport d'intervention, dont le modèle est déterminé par le Ministre de l'Intérieur.

A partir du 1^{er} janvier 2010, les services d'incendie devront établir le rapport d'intervention selon le modèle défini en annexe de la présente circulaire. Le même modèle de rapport sera dorénavant utilisé pour toutes les interventions, sans faire de distinction entre les incendies et les autres incidents.

A cet effet, un outil informatique global pour les futures zones de secours sera disponible dans le courant de l'année 2010. Au sein de cette application, un module informatisé « rapport d'intervention » est prévu pour ne plus obliger les services d'incendie à envoyer périodiquement leurs données sur format papier ou électronique à mes services. Cela permettra également au Centre de Connaissances, à des fins de statistiques, d'extraire automatiquement les données encodées par ces services d'incendie. Le but visé est une simplification de la procédure grâce à des moyens informatiques appropriés.

Etant donné que cette application ne sera prête que dans le courant de 2010, il est demandé aux services d'incendie de fournir, au plus tard, en janvier 2011, les rapports d'interventions de l'année 2010 en format papier pour les services qui ne sont pas encore équipés d'une quelconque application informatique, en format électronique pour les autres.

Je prie en tout cas les services d'incendie de ne plus transmettre mensuellement au département les rapports d'intervention sous forme de disquette. Une procédure *ad hoc* sera établie pour la récolte des données 2010 sous format informatique.

L'envoi d'un rapport d'intervention spécial est toujours obligatoire pour chaque incendie ayant causé la mort d'une personne.

La circulaire ministérielle du 26 novembre 1986 concernant l'établissement des rapports d'incendie et d'intervention et la circulaire ministérielle du 23 février 1988 relative aux services d'incendie – rapports uniformisés, sont abrogées à partir du 1^{er} janvier 2010.

Je vous saurais gré d'informer de cette circulaire tous les bourgmestres, relevant de votre province, qui disposent d'un service d'incendie.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

Le Ministre de l'Intérieur



ANNEXE Le rapport d'intervention

Un rapport d'intervention est établi après chaque intervention, aussi bien en cas d'incendie que pour d'autres incidents. Les missions en matière de prévention incendie ne sont pas considérées comme des interventions et ne nécessitent dès lors pas l'établissement d'un rapport d'intervention. Les missions préventives (par ex. la présence préventive lors de manifestations) sont quant à elles considérées comme des interventions.

Le rapport d'intervention renseigne le lieu, le moment et le type d'incident ainsi que les actions entreprises. Il fournit également des informations sur le signalement de l'incident, le temps d'intervention, les éventuelles victimes et sauvetages ainsi que la mobilisation du personnel, de véhicules et d'équipes spéciales d'intervention.

Quelques questions sur le principe l'aide adéquate la plus rapide sont posées à fin d'analyse.

Le rapport doit être complété dans son intégralité, en respectant les instructions suivantes.

Case A

Cette case sert à identifier la zone de secours qui effectue l'intervention.

La rubrique « n° Centre d'appel » doit être complétée par le numéro unique qui est attribué par le Centre d'appel à chaque intervention.

Case B

La case B est complétée par la date de l'intervention. Si l'intervention s'étale sur plusieurs jours, il s'agit d'indiquer la date de l'alerte. L'année est indiquée par quatre chiffres (par ex. 2007), le mois par deux chiffres (par ex. 04) et le jour par deux chiffres (par ex. 09).

Case C

Cette case a pour objet de renseigner le lieu de l'incident.

S'il s'agit de plusieurs incidents identiques qui ne font l'objet que d'une seule intervention, par exemple en cas de destruction de nids de guêpes, de dégâts causés par des inondations ou des tempêtes, il peut y avoir plusieurs adresses, pouvant être ajoutées sur une feuille séparée.

Case D

La case D permet de renseigner comment l'incident a été signalé : via le numéro d'alerte 100/112, ou directement par un témoin.

Il est possible également de renseigner le nom et le numéro de téléphone du témoin. Il n'est pas obligatoire de remplir ce point.

Case E

La case E contient des données relatives à l'intervention: l'incident, les actions entreprises et les éventuels renforts octroyés ou obtenus par une ou plusieurs autres zones de secours.

Dans la rubrique « incident signalé », il s'agit de renseigner le type d'incident, tel qu'il a été transmis par le centre d'appel ou le témoin, à l'aide des codes qui se trouvent dans le tableau correspondant.

Dans la rubrique « incident constaté », il s'agit de renseigner le type d'incident, tel qu'il a été constaté par les services de secours, à l'aide des codes qui se trouvent dans le tableau correspondant.

S'il y a lieu, il convient également d'indiquer dans quel type de bâtiment est survenu l'incident, à l'aide des codes se trouvant dans le tableau correspondant.

Seul l'incident principal est mentionné. Les incidents qui découlent logiquement de l'incident principal, comme l'obstruction de la chaussée après un accident de la route, ne sont pas indiqués.

S'il y a plusieurs incidents différents et qu'il n'est pas possible de déterminer quel est l'incident principal, plusieurs incidents peuvent être mentionnés.

Si plusieurs incidents identiques font l'objet d'une seule et même intervention, cela ne demande qu'un



seul rapport d'intervention. Le nombre d'incidents identiques peut être signalé dans la rubrique "nombre". Cela est valable entre autres pour beaucoup d'incidents moins urgents, tels que la destruction ou l'enlèvement de nids de guêpes et de chenilles processionnaires, qui sont pour la plupart regroupés sous une seule intervention.

Dans la rubrique « actions », il s'agit d'indiquer les actions entreprises à l'aide des codes qui figurent dans le tableau correspondant. Plusieurs actions peuvent être indiquées.

Si plusieurs zones de secours interviennent dans le cadre de l'incident, elles doivent toutes établir un rapport d'intervention. Il y a lieu toutefois de distinguer la zone qui reçoit du renfort de celle(s) qui accorde(nt) le renfort. La zone territorialement compétente indique sur le rapport d'intervention quelle(s) zone(s) lui a apporté du renfort. La zone qui n'est pas territorialement compétente, intervient en renfort et indique à quelle autre zone elle a accordé le renfort; de ce fait, elle renseigne la zone de secours territorialement compétente.

Il s'agit donc bien de faire un seul choix entre ces deux options et de n'indiquer que les renforts obtenus ou accordés entre zones de secours. Des renforts policiers, des renforts ambulanciers qui n'appartiennent pas à une zone de secours, ou le déplacement d'un ou plusieurs autres postes de la zone territorialement compétente ne doivent donc pas être indiqués dans cette rubrique.

Case F

Les temps d'intervention sont renseignés dans cette case, avec deux chiffres à chaque fois :

- alerte : l'heure à laquelle le service d'incendie a reçu le signalement de l'incident ;
- départ : l'heure à laquelle le premier départ adéquate a quitté la caserne ;
- arrivée : l'heure à laquelle le premier départ adéquate est arrivé sur le lieu de l'incident ;
- sous contrôle : l'heure à laquelle l'incident ne génère plus de dommage additionnel ;
- à nouveau disponible : l'heure à laquelle l'équipe de première intervention est à nouveau prête à intervenir

Case G

Dans la case G, il y a lieu de renseigner les moyens en personnel, véhicules et éventuellement équipes spéciales d'interventions qui ont été mis en œuvre. Dans la rubrique « personnel » il convient de mentionner, sous le rang correspondant, le nombre de personnes mises en œuvre¹. Dans la rubrique « véhicules » il convient de mentionner, sous le code correspondant, le code du véhicule au sein de la zone de secours, ainsi que le poste dont il provient. En ce qui concerne les « équipes spéciales d'intervention », seul le code doit être renseigné.

Case H

C'est dans cette case que seront renseignées les victimes éventuelles parmi les personnes civiles (avec une estimation de leurs âges) ou les membres des services d'incendie.

Seules les personnes blessées ou décédées durant l'intervention doivent être renseignées.

Seule la zone de secours territorialement compétente complète cette rubrique. Dès lors, la zone de secours qui intervient en renfort ne doit pas la compléter.

Case I

Il s'agit d'indiquer dans cette case, le nombre de personnes véritablement sauvées, c'est-à-dire le **nombre de personnes ne pouvant pas évacuer les lieux par leurs propres moyens**. A titre d'exemple, des personnes évacuant par des issues de secours classiques, même sous la surveillance d'un pompier, ne doivent pas être comptabilisées dans cette case.

Seule la zone de secours territorialement compétente complète cette rubrique. Dès lors, la zone de secours qui intervient en renfort ne doit pas la compléter.

¹ Il est préconisé d'avoir une liste précise des intervenants sur chaque incident afin de pouvoir faire un éventuel suivi médical de l'ensemble de l'équipe le cas échéant (cf. loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail (M.B. 18/09/1996)).



Case J

Se retrouvent dans cette case dix questions visant à analyser le principe d'aide adéquate la plus rapide. A l'exception des questions 2 et 3 pour lesquelles une heure est à donner selon le format hh : mm, toutes les questions sont à choix multiples.

Cette rubrique n'est que temporaire : une fois le principe d'aide adéquate la plus rapide appliqué correctement partout, elle sera supprimée.

Case K

Dans cette case, il convient de donner un bref aperçu de l'intervention ainsi que les éventuelles remarques ou explications pertinentes.



RAPPORT D'INTERVENTION

<p>A</p> <p>Zone / Corps : <input type="checkbox"/> Territorialement compétent</p> <p>n° Centre d'appel :</p>	<p>B</p> <p>DATE DE L'INTERVENTION</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">année</td> <td style="width: 33%;">mois</td> <td style="width: 33%;">jour</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>	année	mois	jour																																																						
année	mois	jour																																																								
<p>C</p> <p>LIEU rue + numéro: code postal + commune:</p>	<p>E</p> <p>INTERVENTION</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2">INCIDENT SIGNALÉ - CODE (tableau 1)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"> </td> </tr> <tr> <td style="width: 70%;">INCIDENT CONSTATÉ - CODE (tableau 1)</td> <td style="width: 30%;">NOMBRE</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> + Aide Médicale Urgente</td> </tr> <tr> <td style="width: 70%;">TYPE DE BATIMENT - CODE (tableau 2)</td> <td style="width: 30%;">NOMBRE</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td colspan="2">CODE ACTION (tableau 3)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"> </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> </td> </tr> <tr> <td colspan="2"> </td> </tr> </table>	INCIDENT SIGNALÉ - CODE (tableau 1)				INCIDENT CONSTATÉ - CODE (tableau 1)	NOMBRE			<input type="checkbox"/> + Aide Médicale Urgente		TYPE DE BATIMENT - CODE (tableau 2)	NOMBRE					CODE ACTION (tableau 3)																																								
INCIDENT SIGNALÉ - CODE (tableau 1)																																																										
INCIDENT CONSTATÉ - CODE (tableau 1)	NOMBRE																																																									
<input type="checkbox"/> + Aide Médicale Urgente																																																										
TYPE DE BATIMENT - CODE (tableau 2)	NOMBRE																																																									
CODE ACTION (tableau 3)																																																										
<p>D</p> <p>APPEL</p> <p><input type="checkbox"/> via 100/112 <input type="checkbox"/> directement au service d'incendie</p> <p>par (témoin): tel.</p>	<p>F</p> <p>TEMPS</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>mois</th> <th>jour</th> <th>heure</th> <th>minute</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>alerte</td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td>départ</td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td>arrivée</td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td>sous contrôle</td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td>départ lieu</td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td>retour poste</td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>		mois	jour	heure	minute	alerte					départ					arrivée					sous contrôle					départ lieu					retour poste																										
	mois	jour	heure	minute																																																						
alerte																																																										
départ																																																										
arrivée																																																										
sous contrôle																																																										
départ lieu																																																										
retour poste																																																										
<p>H</p> <p>VICTIMES DURANT L'INTERVENTION <i>(À remplir uniquement par la zone territorialement compétente)</i></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th rowspan="2"></th> <th colspan="3">civils</th> <th rowspan="2">Pompiers</th> </tr> <tr> <th>< 15 ans</th> <th>15-60 ans</th> <th>> 60 ans</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3" style="width: 10%;">nombre de victimes</td> <td><i>blessés traités sur place</i></td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td><i>blessés emmenés à l'hôpital</i></td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td><i>Décédés sur place</i></td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>			civils			Pompiers	< 15 ans	15-60 ans	> 60 ans	nombre de victimes	<i>blessés traités sur place</i>					<i>blessés emmenés à l'hôpital</i>					<i>Décédés sur place</i>					<p>G</p> <p>MOYENS D'INTERVENTION</p> <p>personnel</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Off.</th> <th>Sous-off.</th> <th>Caporaux et sapeurs-pompiers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>nombre de professionnels</td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td>nombre de volontaires</td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table> <p>véhicules</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Type de véhicule (tableau 4)</th> <th> </th> <th> </th> <th> </th> <th> </th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Code véhicule (code de la zone)</td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td>Code poste</td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table> <p>équipes d'intervention spéciales (tableau 5)</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>code</td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>		Off.	Sous-off.	Caporaux et sapeurs-pompiers	nombre de professionnels				nombre de volontaires				Type de véhicule (tableau 4)					Code véhicule (code de la zone)					Code poste					code				
				civils			Pompiers																																																			
	< 15 ans	15-60 ans		> 60 ans																																																						
nombre de victimes	<i>blessés traités sur place</i>																																																									
	<i>blessés emmenés à l'hôpital</i>																																																									
	<i>Décédés sur place</i>																																																									
	Off.	Sous-off.	Caporaux et sapeurs-pompiers																																																							
nombre de professionnels																																																										
nombre de volontaires																																																										
Type de véhicule (tableau 4)																																																										
Code véhicule (code de la zone)																																																										
Code poste																																																										
code																																																										
<p>I</p> <p>NOMBRE DE PERSONNES SAUVEES DE MANIÈRE EFFECTIVE PAR LE SERVICE D'INCENDIE <i>(À remplir uniquement par la zone territorialement compétente)</i></p>																																																										



ANALYSE DU PRINCIPE D'AIDE ADEQUATE LA PLUS RAPIDE

J

- 1. Votre service d'incendie était-il territorialement compétent ? Oui / Non
- 2. Quelle était l'heure de départ du premier véhicule du corps venant apporter du renfort ? (hh :mm)
- 3. Quelle était l'heure de départ de son dernier véhicule ? (hh :mm)
- 4. Au niveau de l'appel, l'information reçue correspondait-elle à la réalité du terrain ? Oui / Non
- 5. Y a-t-il eu entre le SI venant en renfort et le SI renforcé un contact radio sur la route ? Oui / Non

A l'arrivée sur les lieux de l'incident

- 6. Y a-t-il eu un rapport clair du 1^{er} corps au 2^e ? Oui / Non
- 7. Y avait-il du personnel et des véhicules suffisants du 1^{er} corps ? Oui / Non
- 8. Y avait-il du personnel et des véhicules suffisants du 2^{ème} corps ? Oui / Non

Concertation et Collaboration

- 9. Comment les jugez-vous entre responsables ? Bonne / Suffisante / Insuffisante
- 10. Au niveau des intervenants ? Bonne / Suffisante / Insuffisante

RAPPORT SUCCINCT

K

.....

.....

.....

.....

.....

.....

fait à
date:
le chef de l'équipe d'intervention

.....

.....

nom + signature



TYPES D'INCIDENTS (tableau 1)

CODE	GROUPE PRINCIPAL	CODE	GROUPE	CODE	SOUS-GROUPE
1	INCENDIE	1.1	INCENDIE GENERAL	1.1.1	GENERAL
		1.2	DETECTION INCENDIE GENERALISEE	1.2.1	GENERAL
				1.2.2	PEU OU PAS D'OCCUPATION HUMAINE
				1.2.3	OCCUPATION IMPORTANTE OU PEU MOBILE
		1.3	INCENDIE EXTERIEUR	1.3.1	GENERAL
				1.3.2	POUBELLE, BAC A FLEURS, CONTENEUR, ABRI DE JARDIN
				1.3.3	PETIT CHALET, CARAVANE
		1.4	INCENDIE BATIMENT	1.4.1	GENERAL
				1.4.2	MAX R+2
				1.4.3	> R+2
				1.4.4	CABINE OU INSTALLATION HT
		1.5	INCENDIE MILIEU CONFINE	1.5.1	GENERAL
				1.5.2	TUNNEL, PARKING SOUTERRAIN, METRO
		1.6	INCENDIE ODEUR/FUMEE	1.6.1	GENERAL
				1.6.2	DEGAGEMENT DE FUMEE
				1.6.3	ODEUR, FUMEE SUSPECTE, CONTROLE EXTINCTION
		1.7	INCENDIE PRAIRIE/BOIS/BROUSSAILLES	1.7.1	GENERAL
				1.7.2	PRAIRIE, FOSSE, TALUS
				1.7.3	BOIS
				1.7.4	TOURBE, DECHARGE
		1.8	INCENDIE INDUSTRIE	1.8.1	GENERAL
		1.9	INCENDIE BATIMENT CHEMINEE	1.9.1	GENERAL
		1.10	INCENDIE VEHICULE	1.10.1	GENERAL
				1.10.2	AUTO, MOTO
				1.10.3	CAMION
				1.10.4	BUS, AUTOCAR
				1.10.5	TRACTEUR - ENGIN AGRICOLE
				1.10.6	BATEAU
				1.10.7	TRAIN, TRAM
				1.10.8	CAMION ADR



CODE	GROUPE PRINCIPAL	CODE	GROUPE	CODE	SOUS-GROUPE
				1.10.9	AVION
2	MATIERES DANGEREUSES	2.1	GENERAL	2.1.1	GENERAL
		2.2	LPG/GAZ	2.2.1	GENERAL
		2.3	RISQUE D'EXPLOSION	2.3.1	GENERAL
		2.4	EXPLOSION	2.4.1	GENERAL
		2.5	MESURE CO	2.5.1	GENERAL
		2.6	ODEUR SUSPECTE	2.6.1	GENERAL
		2.7	POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT	2.7.1	GENERAL
				2.7.2	RECONNAISSANCE
				2.7.3	TRAITEMENT
		2.8	IMD CHIMIQUES	2.8.1	GENERAL
		2.9	IMD RADIOLOGIQUES	2.9.1	GENERAL
		2.10	IMD BIOLOGIQUES	2.10.1	GENERAL
3	INTERVENTIONS TECHNIQUES	3.1	GENERAL	3.1.1	GENERAL
		3.2	LIBERATION PERSONNE ENFERMEE	3.2.1	GENERAL
				3.2.2	PERSONNE ENFERMEE DANS UN ASCENSEUR
				3.2.3	OUVERTURE DE PORTE
		3.3	LIBERATION PERSONNE COINCEE	3.3.1	PERSONNE COINCEE DANS UNE MACHINE
		3.4	SAUVETAGE HAUTEUR/PROFONDEUR	3.4.1	SAUVETAGE EN HAUTEUR
				3.4.2	PERSONNE PRISONNIERE DE DECOMBRES
				3.4.3	PERSONNE PRISONNIERE EN SPELEO
		3.5	DESINCARCERATION VEHICULE	3.5.1	GENERAL
				3.5.2	ACCIDENT DE LA ROUTE (VEHICULE LEGER)
				3.5.3	ACCIDENT DE LA ROUTE (VEHICULE LOURD)
				3.5.4	ACCIDENT DE TRAIN/TRAM/METRO
				3.5.5	PERSONNE COINCEE SOUS TRAIN/TRAM/METRO
				3.5.6	ACCIDENT AVEC TRANSPORT ADR
		3.6	PERSONNE EN DANGER PARTICULIER	3.6.1	GENERAL
		3.7	SAUVETAGE ELECTROCUTION	3.7.1	PERSONNE ELECTROCUTEE



CODE	GROUPE PRINCIPAL	CODE	GROUPE	CODE	SOUS-GROUPE
		3.8	INTOXICATION CO	3.8.1	INTOXICATION CO
		3.9	SAUVETAGE MENACE DE SAUTER	3.9.1	MENACANT DE TOMBER OU DE SAUTER
		3.10	SAUVETAGE A L'EAU	3.10.1	GENERAL
		3.11	DRAGAGE, HISSAGE, SAUVETAGE	3.11.1	RECHERCHE
		3.12	DANGER D'EFFONDREMENT DE BATIMENT	3.12.1	GENERAL
				3.12.2	BATIMENT
				3.12.3	OBJET SUR LA VOIE PUBLIQUE
		3.13	ANIMAL EN DANGER	3.13.1	GENERAL
				3.13.2	PETIT ANIMAL
				3.13.3	GROS ANIMAL
				3.13.4	ANIMAL EN L'EAU
		3.14	ANIMAL DANGEREUX	3.14.1	GENERAL
				3.14.2	ANIMAL GENANT
				3.14.3	DESTRUCTION DE NIDS DE GUEPES
		3.15	DEGAGER VOIE PUBLIQUE	3.15.1	GENERAL
				3.15.2	DEBLAIEMENT
		3.16	DEGAGER VOIE ARBRES	3.16.1	TRONCONNAGE
		3.17	PROBLEMES D'EAU/POMPES	3.17.1	GENERAL
		3.18	DEGAGER NETTOYER VOIE PUBLIQUE	3.18.1	GENERAL
4	INTERVENTIONS SPECIALISEES	4.1	GENERAL	4.1.1	GENERAL
		4.2	ALERTE A LA BOMBE/MENACE TERRORISTE	4.2.1	GENERAL
		4.3	ACCIDENT D'AVION	4.3.1	GENERAL
				4.3.2	AVION EN DETRESSE
				4.3.3	AVION ECRASE
		4.6	ACCIDENT DE BATEAU	4.6.1	GENERAL
				4.6.2	AVEC MATIERES DANGEREUSES
		4.7	RUPTURE DE PIPELINES	4.7.1	GENERAL
				4.7.2	HYDROCARBURES LIQUIDES
				4.7.3	HYDROCARBURES GAZEUX
				4.7.4	PRODUITS TOXIQUES
		4.8	RISQUES PARTICULIERS	4.8.1	GENERAL
				4.8.2	INDUSTRIE CHIMIQUE



CODE	GROUPE PRINCIPAL	CODE	GROUPE	CODE	SOUS-GROUPE
				4.8.3	INDUSTRIE NUCLEAIRE
				4.8.4	CENTRALES NUCLEAIRES
5	LOGISTIQUE	5.1	GENERAL	5.1.1	GENERAL
		5.2	AIDE A L'AMBULANCE AVEC PERSONEL	5.2.1	GENERAL
		5.3	AIDE A L'AMBULANCE AVEC AUTO-ECHELLE	5.3.1	GENERAL
		5.4	BALISAGE ROUTIER	5.4.1	GENERAL
		5.5	ENVOI PC-OPS	5.5.1	GENERAL
				5.5.2	PHASE COMMUNALE
				5.5.3	PHASE PROVINCIALE
		5.6	ECLAIRAGE	5.6.1	GENERAL
		5.7	ARRET SIRENE ANTI- INTRUSION	5.7.1	GENERAL
6	DIVERS	6.1	TEST	6.1.1	GENERAL
		6.2	PANNE ASTRID	6.2.1	GENERAL
		6.3	POLICE INTERVENTION	6.3.1	UNIQUEMENT POLICE
7	INCENDIE + AMU	7.1	INCENDIE GENERAL+AMU	7.1.1	GENERAL
		7.2	DETECTION INCENDIE GENERALISEE+AMU	7.2.1	GENERAL
				7.2.2	PEU OU PAS D'OCCUPATION HUMAINE
				7.2.3	OCCUPATION IMPORTANTE OU PEU MOBILE
		7.3	INCENDIE EXTERIEUR+AMU	7.3.1	GENERAL
				7.3.2	POUBELLE, BAC A FLEURS, CONTENEUR, ABRI DE JARDIN
				7.3.3	PETIT CHALET, CARAVANE
		7.4	INCENDIE BATIMENT+AMU	7.4.1	GENERAL
				7.4.2	MAX R+2
				7.4.3	> R+2
				7.4.4	CABINE OU INSTALLATION HT
		7.5	INCENDIE MILIEU CONFINE+AMU	7.5.1	GENERAL
				7.5.2	TUNNEL, PARKING SOUTERRAIN, METRO
		7.6	INCENDIE ODEUR/FUMEE+AMU	7.6.1	GENERAL
				7.6.2	DEGAGEMENT DE FUMEE
				7.6.3	ODEUR, FUMEE SUSPECTE, CONTROLE EXTINCTION
		7.7	INCENDIE	7.7.1	GENERAL



CODE	GROUPE PRINCIPAL	CODE	GROUPE	CODE	SOUS-GROUPE
			PRAIRIE/BOIS/BROUSSAILLES+AMU		
				7.7.2	PRAIRIE, FOSSE, TALUS
				7.7.3	BOIS
				7.7.4	TOURBE, DECHARGE
		7.8	INCENDIE INDUSTRIE+AMU	7.8.1	GENERAL
		7.9	INCENDIE BATIMENT CHEMINEE+AMU	7.9.1	GENERAL
		7.10	INCENDIE VEHICULE+AMU	7.10.1	GENERAL
				7.10.2	AUTO, MOTO
				7.10.3	CAMION
				7.10.4	BUS, AUTOCAR
				7.10.5	TRACTEUR - ENGIN AGRICOLE
				7.10.6	BATEAU
				7.10.7	TRAIN, TRAM
				7.10.8	CAMION ADR
				7.10.9	AVION
8	MATIERES DANGEREUSES + AMU	8.1	GENERAL+AMU	8.1.1	GENERAL
		8.2	LPG/GAZ+AMU	8.2.1	GENERAL
		8.3	RISQUE D'EXPLOSION+AMU	8.3.1	GENERAL
		8.4	EXPLOSION+AMU	8.4.1	GENERAL
		8.5	MESURE CO+AMU	8.5.1	GENERAL
		8.6	ODEUR SUSPECTE+AMU	8.6.1	GENERAL
		8.7	POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT+AMU	8.7.1	GENERAL
				8.7.2	RECONNAISSANCE
				8.7.3	TRAITEMENT
		8.8	IMD CHIMIQUES+AMU	8.8.1	GENERAL
		8.9	IMD RADIOLOGIQUES+AMU	8.9.1	GENERAL
		8.10	IMD BIOLOGIQUES+AMU	8.10.1	GENERAL
9	INTERVENTIONS TECHNIQUES + AMU	9.1	GENERAL+AMU	9.1.1	GENERAL
		9.2	LIBERATION PERSONNE ENFERMEE+AMU	9.2.1	GENERAL
				9.2.2	PERSONNE ENFERMEE DANS UN ASCENSEUR
				9.2.3	OUVERTURE DE PORTE
		9.3	LIBERATION PERSONNE COINCEE+AMU	9.3.1	PERSONNE COINCEE DANS UNE MACHINE



CODE	GROUPE PRINCIPAL	CODE	GROUPE	CODE	SOUS-GROUPE
		9.4	SAUVETAGE HAUTEUR/PROFONDEUR +AMU	9.4.1	SAUVETAGE EN HAUTEUR
				9.4.2	PERSONNE PRISONNIERE DE DECOMBRES
				9.4.3	PERSONNE PRISONNIERE EN SPELEO
		9.5	DESINCARCERATION VEHICULE+AMU	9.5.1	GENERAL
				9.5.2	ACCIDENT DE LA ROUTE (VEHICULE LEGER)
				9.5.3	ACCIDENT DE LA ROUTE (VEHICULE LOURD)
				9.5.4	ACCIDENT DE TRAIN/TRAM/METRO
				9.5.5	PERSONNE COINCEE SOUS TRAIN/TRAM/METRO
				9.5.6	ACCIDENT AVEC TRANSPORT ADR
		9.6	PERSONNE EN DANGER PARTICULIER+AMU	9.6.1	GENERAL
		9.7	SAUVETAGE ELECTROCUTION+AMU	9.7.1	PERSONNE ELECTROCUTE
		9.8	INTOXICATION CO+AMU	9.8.1	INTOXICATION CO
		9.9	SAUVETAGE MENACE DE SAUTER+AMU	9.9.1	MENACANT DE TOMBER OU DE SAUTER
		9.10	SAUVETAGE A L'EAU+AMU	9.10.1	GENERAL
		9.11	DRAGAGE, HISSAGE, SAUVETAGE+AMU	9.11.1	RECHERCHE
		9.12	DANGER D'EFFONDREMENT DE BATIMENT+AMU	9.12.1	GENERAL
				9.12.2	BATIMENT
				9.12.3	OBJET SUR LA VOIE PUBLIQUE
10	INTERVENTIONS SPECIALISEES + AMU	10.1	GENERAL+AMU	10.1.1	GENERAL
		10.2	ALERTE A LA BOMBE/MENACE TERRORISTE+AMU	10.2.1	GENERAL
		10.3	ACCIDENT D'AVION+AMU	10.3.1	GENERAL
				10.3.2	AVION EN DETRESSE
				10.3.3	AVION ECRASE
		10.4	ACCIDENT DE BATEAU+AMU	10.4.1	GENERAL
				10.4.2	AVEC MATIERES DANGEREUSES



CODE	GROUPE PRINCIPAL	CODE	GROUPE	CODE	SOUS-GROUPE
		10.5	RUPTURE DE PIPELINES+AMU	10.5.1	GENERAL
				10.5.2	HYDROCARBURES LIQUIDES
				10.5.3	HYDROCARBURES GAZEUX
				10.5.4	PRODUITS TOXIQUES
		10.6	RISQUES PARTICULIERS+AMU	10.6.1	GENERAL
				10.6.2	INDUSTRIE CHIMIQUE
				10.6.3	INDUSTRIE NUCLEAIRE
				10.6.4	CENTRALES NUCLEAIRES
11	AIDE MEDICALE URGENTE	11.1	ACCOUCHEMENT		
		11.2	COLLOCATION		
		11.3	NOYADE		
		11.4	INFARCTUS		
		11.5	INTOXICATION		
		11.6	PLAN D'INTERVENTION MEDICALE		
		11.7	ACCIDENT LIEU PUBLIC		
		11.8	ACCIDENT VOIE PUBLIQUE		
		11.9	ACCIDENT DOMESTIQUE		
		11.10	ACCIDENT DOMESTIQUE AVEC ATTESTATION		
		11.11	ACCIDENT DE SPORT		
		11.12	RIXE		
		11.13	ACCIDENT DE LA ROUTE		
		11.14	ASPHYXIE		
		11.15	TRANSPORT DE L'HOP. VERS HOP OU LAB		
		11.16	ACCIDENT DE TRAVAIL		
		11.17	TENTATIVE DE SUICIDE		
		11.18	MALADE AU TRAVAIL		
		11.19	MALADE LIEU PUBLIC		
		11.20	MALADE VOIE PUBLIQUE		
		11.21	TRANSPORT DE MALADE		
		11.22	TRANSPORT MALADE AVEC ATTESTATION		
		11.23	PRE-PIM		
		11.24	AVION EN DETRESSE		
12	PRESENCE PREVENTIVE LORS D'UNE MANIFESTATION				



CODE	GROUPE PRINCIPAL	CODE	GROUPE	CODE	SOUS-GROUPE
13	FAUSSE ALERTE	13.1	BIEN INTENTIONNEE		
		13.2	MAL INTENTIONNEE		



TYPE DE BATIMENTS (tableau 2)

CODE	GROUPE PRINCIPAL	CODE	SOUS-GROUPE
1.	MAISON UNIFAMILIALE		
2.	APPARTEMENTS		
3.	BUREAUX		
4.	PARKINGS		
5.	SOINS	5.1.	Hôpitaux
		5.2.	Centre handicapés
		5.3.	Maison de repos
		5.4.	Crèches
6.	BATIMENTS SCOLAIRES		
7.	TOURISME	7.1.	Hôtels
		7.2.	Gîtes
		7.3.	Campings
8.	COMMERCES	8.1.	Tout commerce (à l'exception du point 8.2.)
		8.2.	Garages, stations service
9.	BÂTIMENTS PUBLICS	9.1.	Salles de spectacles (cinéma, théâtre, etc.)
		9.2.	Salles de fêtes
		9.3.	Restaurants
		9.4.	Débites de boissons (bars, cafés, etc.)
		9.5.	Dancings
		9.6.	Stades Football
		9.7.	Salles de sport
		9.8.	Piscines
		9.9.	Prisons
		9.10.	Maisons de jeunes
		9.11.	Lieux de culte
		9.12.	Autres bâtiments publics
10.	SPÉCIAL	10.1.	Bâtiments industriels
		10.2.	Tunnel
		10.3.	Laboratoires
		10.4.	Stands de tirs
		10.5.	Gares
		10.6.	Stations Métro
		10.7.	Aérodrome
		10.8.	Installations portuaires
11.	MILIEU	11.1.	Ateliers
		11.2.	Entrepôts
		11.3.	SEVESO
12.	BÂTIMENT INHABITÉ	12.1.	Chantier
		12.2.	Bâtiment à démolir
13.	"CONSTRUCTION EXTÉRIEURE"	13.1.	Chalet/Caravane fixe
		13.2.	Station de détente
		13.3.	Installation technique
		13.4.	Pavillon/Remise
		13.5.	Chapiteaux



ACTIONS (tableau 3)

CODE	ACTION
1	pas d'action
2	extinction
3	approvisionnement en moyens d'extinction
4	reconnaissance / recherche
5	sauvetage
6	désincarcération / libération
7	dégagement / nettoyage / déblaiement
8	stabilisation / sécurisation
9	pompage / vidange
10	extermination / destruction
11	évacuation
12	garde incendie
13	ravitaillement
14	logistique
15	mesure
16	autre(s) action(s)

VEHICULES (tableau 4)

CODE	VEHICULE
1	Autopompe semi-lourde
2	Autopompe industrielle / autopompe à mousse
3	Autopompe 4x4
4	Auto-échelle / auto-élévateur
5	Véhicule de commandement
6	Ambulance
7	Véhicule de désincarcération léger
8	Véhicule matériel de plus de 5t
9	Autre(s) véhicule(s)

EQUIPES SPECIALES D'INTERVENTION (tableau 5)

CODE	EQUIPE SPECIALE D'INTERVENTION
1	équipe de plongeurs
2	équipe Accident Substance Dangereuse
3	équipe de sauvetage / GRIMP
4	équipe de mesure
5	brigade cynophile
6	Autre : ...

